



Puis-je reprendre des mensualités apres 6 mois de retard

Par **lizotte**, le **23/02/2013** à **23:31**

bonsoir,

J ai reçu de ma banque un courrier me disant que je leur devais la totalité de mon prêt immobilier et quelque temps plus tard le même courrier de la part de leur avocat car j ai 6 mois de retard sur mes mensualités.

J ai donc répondu aux 2 partis que j avais eu un souci financier car mon mari avait perdu son emploi et moi etais en congé parentale et que je leur paierai ce que je leur doit mais sans succès et le service contentieux m a répondu par tel que je devais soit vendre ma maison soit me faire financer la somme par une autre banque facile à dire plus dur à faire car ma banque m a fiché banque de France. De plus je leur ai dit que je pouvais geler mes prélèvements pendant 1 an si je le souhaitais mais voilà depuis juin je ne reçois plus aucun relever bancaire ni courrier donc j aimerais savoir quels sont mes recours afin de pouvoir garder ma maison

Par **amajuris**, le **24/02/2013** à **11:03**

bjr,

vous pouvez demander un juge des délais de grâce pour le remboursement de votre crédit. par contre le code civil permet à un créancier d'exiger le remboursement complet de votre dette si vous avez arrêté de payer.

pour l'avenir soit votre banque continue de vous relancer de manière amiable soit elle vous assigne devant un tribunal avec le risque d'une saisie immobilière.

est-ce prévu dans votre contrat la possibilité de suspendre pendant un an vos

remboursements ?
cdt

Par **lizotte**, le **24/02/2013** à **11:26**

bjr,

dans mon mon contrat il est stipulé que je puisse suspendre mon remboursement pendant une année mais est ce normale que ne recoit plus de relevé depuis juin dernier